

L'ambivalence du risque

Vouloir bannir tout risque de l'existence individuelle et collective, c'est la condamner à l'immobilisme. Car si la société doit garantir à ses membres la possibilité d'aller et venir sans être mis en danger les uns par les autres ou par l'environnement commun, elle ne saurait interdire aux individus de sortir des sentiers balisés quand ils sont seuls en cause et placés sous leur propre responsabilité.

Ainsi, le rôle de la loi est-il de définir des bornes permettant à la collectivité d'évoluer en sécurité - et non de guider toute l'existence des individus. Il importe de maintenir la tension, forte assurément, entre la nécessité de définir les conditions de la sécurité publique dont toute société a besoin, et la nécessité de respecter la liberté individuelle qui fait de chaque adulte le seul responsable des paroles et des actes qui ne concernent que lui-même.

C'est dans cette perspective que nous voulons mettre l'accent sur la double nature du risque.

En effet, celui-ci comporte deux versants.

Le premier versant auquel tout le monde pense d'abord est tourné vers le danger, l'accident et la mort possibles ; c'est un versant qui provoque le rejet et la réprobation du plus grand nombre ; on y rencontre l'appareil judiciaire qui tend à pénaliser non seulement la mise en danger d'autrui, mais la prise de risque elle-même.

Mais l'autre versant du risque est tourné vers un possible surcroît de vie. C'est le versant de la découverte, de l'invention, d'une dynamique à maîtriser ; il motive et réjouit, pique la curiosité et incite à aller plus loin. Le risque est ici un facteur d'épanouissement de la personnalité. Il a valeur éducative. Il va de pair avec le développement individuel et collectif.

Il s'apparente au « beau risque » dont parlaient les sages d'autrefois. Il suppose que les espaces de surprises, de risque et de liberté responsable ne soient ni méprisés ni bannis.

Naturellement, les deux versants sont inséparables l'un de l'autre. Il ne faut donc pas laisser croire qu'en condamnant le premier (à coup de règlements, d'arrêtés et d'interdits), le second peut être préservé et même accrédité. Le danger et le risque cohabitent nécessairement, quand bien même le danger doit-il être écarté et le risque mesuré, accepté ou refusé.

C'est pourquoi, en affirmant la valeur du risque avec son double aspect, et en revendiquant un droit au risque (à la prise de risque), les alpinistes défendent non seulement l'alpinisme, mais une qualité de la vie des individus et de la société, où le plaisir et l'effort se mêlent au besoin d'entreprendre et au refus du statu quo. Loin d'encourager le « laisser faire n'importe quoi », les alpinistes savent que l'acceptation du risque exige la capacité d'évaluer les situations et de prendre ses responsabilités. Ce sont des exigences qui s'imposent aussi dans l'existence professionnelle, sociale et politique. Encore faut-il en faire l'apprentissage et les cultiver. À cet égard, la montagne est une école.

Daniel Taupin
Le 8 décembre 2003